Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_04-DE

Bordereau de signature

DCM_01122025_04

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	03/12/2025	**Action : Visa**
Jacky Lechable, Maire	04/12/2025	**Action : Signature** Certificat au nom de JACKY LECHABLE (MAIRE , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 01 juin 2023 à 14:32 au 01 juin 2026 à 14:32.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	05/12/2025	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_04-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 20

Le lundi 1er décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Goulven DONNIOU, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s) : Sandrine BOUCARD, Laurent CLISSON, Kevin DOFAL, David EGASSE (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Christophe LAINÉ, Yves LE GALL (pouvoir à Sébastien CHANCEREL), Michel MERCIER, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND (pouvoir à Sandrine LELIEVRE)

Secrétaire de séance : Madame Isabelle L'HOMME

2025-01/12-04 Environnement/ Aménagement du site le « Pré du Croissant » et renforcement des continuités écologiques des milieux humides / Demandes de subvention au titre du Fonds Vert

Monsieur Daniel PRODHOMME, Adjoint en charge de l'Environnement, présente ce qui suit.

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé le « Fonds Vert » constitue un instrument financier de l'Etat destiné aux collectivités territoriales afin d'amplifier leurs capacités d'investissement.

Il vise les objectifs suivants :

- ✓ favoriser la performance environnementale,
- ✓ l'adaptation au changement climatique
- ✓ l'amélioration du cadre de vie.

A cela s'ajoute une enveloppe dédiée à l'appui à l'ingénierie de la transition écologique, qui vise à accélérer et sécuriser les projets, en particulier ceux portés par les petites communes dépourvues d'ingénierie.

Le projet « d'Aménagement du site le Pré du Croissant et renforcement des continuités écologiques des milieux humides », pourrait être éligible au Fonds Vert au titre de l'appel à projet sur la thématique « Renaturation des villes et des villages »

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_04-DE

Le projet consiste en :

➔ La densification du réseau de mares au nord de la commune afin de conserver les espèces à enjeux

➔ Le renforcement et la restauration des continuités écologiques entre le nord et le sud pour permettre aux espèces (notamment celles à enjeux) de se disperser

➔ La restauration du site du Pré du Croissant au sud afin d'accueillir une biodiversité plus riche

➔Le renforcement de la continuité écologique de la Vallée du Rimon, en restaurant et en créant des mares et des zones humides

Plan de financement envisagé :

Nature des dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Maitrise d'œuvre	**37 909 €**	**Aides publiques**	**177 124 €**	**55,58%**
Pré du Croissant	31 159 €			
Origami	23 609 €	Fonds vert - Financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes et des villages	122 630 €	38,48%
Yris (DMEAU)	7 550 €	Région Bretagne – Contrat Nature TVB	54 494 €	17,10%
Mares et Gestion	6 750 €			
Yris (DMEAU)	6 750 €			
Missions complémentaires	**10 490 €**	**Autres**	**31 866 €**	**10,00%**
Relevés topo (QUARTA)	1 490 €	Fonds de concours libre - Pays de Châteaugiron Communauté	31 866 €	10,00%
Création de panneaux de communication	4 000 €			
Suivi des aménagements (inventaires naturalistes)	5 000 €			
Travaux	**270 264 €**	**Autofinancement**	**109 673 €**	**34,42%**
Pré du Croissant	262 264 €	Fonds propres	109 673 €	34,42%
Mares	8 000 €			
TOTAL	**318 663 €**	**TOTAL**	**318 663 €**	**100,00%**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Sollicite** auprès de la Préfecture d'Ille et Vilaine une subvention au titre du Fonds Vert concernant le projet de « Aménagement du site le « Pré du Croissant » et renforcement des continuités écologiques des milieux humides » pour un montant de 122 630 € dans le cadre de l'axe n°2 « renaturation des villes et villages »
- **Approuve** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et signer tout document se rapportant à cet objet

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

La secrétaire de séance
Isabelle L'HOMME